

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL

N° 2019/01

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 janvier 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude PALAIS
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
M. BISSAY David
Mme RODET Chantal
M. MUZELLE Robert
M. TRIBOLET Didier

Excusés : **M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)**
Mme COLLON Colette (pouvoir à Mme D. ESCOFET)

Secrétaire : **Jean Pierre POIRON**

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Point sur les travaux Centre-Bourg
- ◆ Compromis de vente avec BATI FONCIER
- ◆ Espace Violay 1004
- ◆ Voirie
- ◆ Complexe sportif
- ◆ Déchets : cartons
- ◆ Station TOTAL
- ◆ Contrat de Denise VOLLE
- ◆ Convention Association Musique et Danse de C.C.F.E.
- ◆ Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 (article 21318/0092)
- ◆ Concertation citoyenne
- ◆ Soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'AMF
- ◆ Questions diverses

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 11 décembre 2018

Séance du 11 décembre 2018	
2018.10.01	Approbation cession EPORA
2018.10.02	Approbation transfert ZA Les Gagères à Forez Est
2018.10.03	Approbation du budget de la ZA la Berchère et clôture du budget
2018.10.04	Convention loyer parc Aventure
2018.10.05	Approbation promesse de convention de servitude (éoliennes)
2018.10.06	Tarifs 2019 - ESPACE VIOLAY 1004
2018.10.07	Assainissement : Avenant n° 01 au contrat de délégation de service public
2018.10.08	Prix des repas à la cantine
2018.10.09	Garantie de la commune accordée à HLM Cité Nouvelle
2018.10.10	Demande de subvention exceptionnelle suite aux intempéries.
2018.10.11	DM 03 BUDGET Assainissement
2018.10.12	DM 06 BUDGET Commune
2018.10.13	DM 07 BUDGET Commune
2018.10.14	DM 08 BUDGET Commune

1- Point sur les travaux Centre Bourg

Suite à un mail ce matin de la part de l'entreprise de travaux de démolition, les travaux sont repoussés à lundi prochain, la température étant trop basse pour effectuer le désamiantage... Mme le Maire a adressé un mail afin de rappeler qu'aucun retard ne pourra être accepté. TECHNI 3 D, le bureau d'études va dans le même sens.

2- Compromis de vente Bati Foncier

La société Bâti Foncier construira 6 maisons à la place de l'HLM J. Vergnier. Ayant un grand nombre de projets en cours, ils n'ont pas eu le temps d'envoyer leur projet. Nous reportons donc l'approbation du compromis de vente à un CM ultérieur, lorsqu'une ébauche de projet sera proposée. Des conditions suspensives au compromis pourront être intégrées concernant l'approbation du projet par le CM avant d'entériner la vente définitive.

3- Espace Violay 1004

Mrs Poiron JP et Palais JC présentent la situation 2018.

Frais fonctionnement estimés pour 2018 (intérêt emprunt compris): 32.310 €

Locations réalisés 2018 : 6.500 €

Fin 2018 et pour 2019, un travail d'appropriation de la salle, maintenant que le reliquat des travaux a été exécuté (pose de la cloison amovible entre la salle Dussud et le Hall Expo), en terme de régularisation du chauffage et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été réalisé avec pour objet :

- Un changement d'abonnement d'électricité mis en place afin d'en réduire le coût. Une négociation au sujet de l'extension du contrat de garantie a permis de la prolonger d'un an.
- Des relevés réguliers des compteurs électriques avec mise en place d'un outil de suivi ont été réalisés afin de tester différents protocoles de chauffage de l'espace Violay 1004,
 - Coût estimé maintien température 13 €
 - Coût mise en chauffe de la salle pour une manifestation sur une journée 60 €

La publicité et la promotion de l'espace Violay 1004 est en cours : publication via internet (site1001 salles, Mise en place d'une revue de direction mensuelle, Mise en place du site internet, etc...).

Il a été décidé de reprendre au secrétariat la mission qui était celle de la société Cloéé de commercialisation et recherches de prospects : estimation temps à passer/ressources.

Mme le Maire rappelle que l'effectif du secrétariat a été réduit afin de participer à la maîtrise des budgets.

Frais fonctionnement prévisionnel 2019 (intérêt emprunt compris): 28.000 €

Locations 2019 prévues à ce jour: 3 390 €

Investissement prévu : ajout de rideaux le long de la baie vitrée, côté Est du hall d'entrée.

4- Voirie

Nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du chemin des bleuets (Pilon jusqu'à la propriété de Mr Bertholon) qui consiste à céder ce chemin pour qu'il devienne chemin rural, ceci pour en assurer le déneigement.

Une autre parcelle ressemblant à un chemin enherbé continue jusqu'à la propriété (champ) de Mr Garel (qui ne l'utilise plus).

Le Conseil municipal propose d'accepter la rétrocession de la première parcelle jusqu'au chemin enherbé, accepte d'en assurer l'entretien et le déneigement jusqu'en limite de propriété de Mr Bertholon, sans toutefois accepter la rétrocession de l'autre parcelle qui ne présente aucun intérêt, ne desservant aucune maison.

Mr Muzelle Robert propose de classer ce chemin communal : le conseil municipal ne donne pas suite.

Les frais notariaux seront à la charge des riverains.

Le conseil municipal donne son accord dans ces conditions pour passer en chemin rural.

Voirie : Complément délibération voies revêtues pour voies communales. Une liste complémentaire a été établie. Il reste à éclaircir certains points avec le cadastre.

Préventif : 7 km de fossés à entretenir

Passage chasse neige : Des barrières sont posées beaucoup trop près de la route à déneiger. De fait, les barrières sont parfois arrachées par le tracteur. La largeur des chemins communaux devra être redéfinie.

Affichage des noms des rues en campagne : A compléter si besoin et à intégrer au dossier de la signalétique.

5- Complexe sportif

Groupe de travail Poiron JP- Serraille J.

Suite à la réception de différents devis, différents scénarios ont été établis. Un schéma d'implantation sur l'emplacement retenu lors d'un conseil municipal précédant à été présenté (stade de foot actuel).

Des estimations de coûts, calculés sur la base des devis reçus, ont été réalisées en fonction des scénarios.

Les scénarios présentés, soit un terrain de tennis, un city park, une partie en stabilisé, sont estimés à environ 90 à 100 000 € avec un reste à charge pour la commune d'environ 20 à 25.000 € selon les subventions potentielles.

Après de nombreuses discussions, le schéma de principe est retenu afin d'avoir une vue large sur cette problématique.

Mme le Maire rappelle que la commune doit avant tout rembourser les travaux réalisés ces deux dernières années dont certains sont encore en cours, ainsi que

ceux à entreprendre par obligation (étude assainissement). Un arbitrage en fonction des possibilités financières et des priorités devra être réalisé.

La maîtrise foncière est également à considérer avant d'implanter des équipements lourds de cette nature à cet emplacement. Le terrain est actuellement en location et le propriétaire n'est pas vendeur.

En conséquence, une réflexion complémentaire doit être menée au regard du budget et de nos engagements.

6- Déchets : cartons

Depuis le 1^{er} janvier, il n'y plus de pélican pour les cartons.

Mme le Maire a fait remonter ce problème pour nos artisans, commerçants et particuliers à FOREZ EST qui est en cours de réflexion pour remettre en place une solution.

En parallèle, Mr Poiron a fait une recherche de repreneurs de cartons pour assurer cette prestation sur la commune, dans l'attente d'une réponse FOREZ EST. La société DUBUIS de Fourneaux est actuellement en affaire avec les Ets Linder, Rochebillard et Blein et Violay Meubles pour cette prestation.

Mr Didier Tribolet nous fait part de son expérience professionnelle et d'un repreneur éventuel. Problématique à cette éventuelle possibilité : trouver un espace couvert pour le volume d'un camion.

Mme le Maire propose d'attendre la réponse de FOREZ EST avant d'aller plus loin dans les investigations.

7- Station TOTAL

La convention passée en octobre 2015 jusqu'en 2022 précise qu'un seuil à 20.000 litres mensuels, engendrait une location annuelle à 5.000 euros. Le cap à 35.000 litres pendant 12 mois consécutifs, a été fixé pour passer à 6.000 euros. En Juin 2018, 35.833 litres ont été écoulés, et plusieurs mois à plus de 30.000 litres. Il est clair que sans les incidents électriques (neige, coupures d'électricité, etc...), les 35.000 litres requis pourraient peut-être être atteints.

Mme le Maire fera remonter les dysfonctionnements de la station dus à la neige, aux coupures d'électricité non prises en compte rapidement et au vandalisme.

8- Contrat de Denise VOLLE

Le contrat de Mme Volle se termine fin janvier. Mme Volle a fait valoir ses droits à la retraite, mais cette demande ne pourra être prise en compte que fin février. Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter de lui faire un contrat pour le mois de février.

Mme Volle effectue le ménage à l'école, le soir, et à la maison médicale, le matin. Un devis a été demandé à deux sociétés de nettoyage, et une annonce paraîtra dès cette semaine pour le recrutement éventuel d'une personne afin de la remplacer.

Ce poste est effectif en remplacement de Delphine Triomphe qui a demandé une disponibilité de 10 ans. Ce poste ne peut par conséquent être proposé qu'en CDD.

9- Convention Association Musique et Danse de C.C.F.E.

Madame le Maire présente la convention concernant l'inscription d'un élève de Violay pour l'année scolaire 2019-2019. Cela représente un coût de 95 euros. Le Conseil Municipal approuve la convention correspondante.

10- Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 (article 21318/0092)

Madame le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2019, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la date.

Les factures en attente de règlement sont les suivantes :

EURL G. CHARTIER.....	4 163.71 € TTC
JVS MAIRISTEM.....	5 059.20 € TTC
DGD EUROVIA.....	2 984.51 € TTC
CDC FOREZ EST.....	1 437.60 € TTC
SIEL.....	1 079.04 € TTC

Le conseil municipal autorise le règlement des factures indiquées ci-dessus.

11- Concertation citoyenne

Notre Député Julien Borowskyk a organisé une réunion de concertation citoyenne jeudi dernier. Une centaine de personnes était présente, le plus grand nombre provenant des communes alentours. Un cahier de doléances (qui ne concernent pas les demandes pour la commune...), est à disposition à l'accueil de la Mairie jusqu'au 15 mars.

12- Soutien à la résolution du 101^{ème} congrès de l'AMF

Le conseil municipal soutient la résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

(Voir en pièce jointe).

13- Questions diverses

Signalétique : Le projet de la signalétique devra être mis en place en 2019 sous peine de perdre les subventions de Forez Est et de la Région.

Broyage : JP Poiron présente une proposition de broyage de déchets verts qui pourrait être réalisé sur la commune pour les particuliers et la commune, sur la base d'un devis établi avec l'entreprise Foret Paysage. Cette dernière ayant l'agrément crédit d'impôt - 50%.

Prestations proposées pour 446,30 € TTC la journée :

*déplacement sur Violay avec estimation temps passé chez le client

*diamètre maximum selon type broyeur 13 ou 18 cm

*chauffeur + broyeur

*évacuation possible à raison de 13 € HT le m3

Prochaine réunion : 19 février

Fait à Violay, le 21 janvier 2019



Le Maire,
Véronique CHAVEROT



Paris, le 22 novembre 2018

Résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

Le Congrès, qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Seule, elle est en mesure de rassembler chaque année, pendant quatre jours de débats intenses et passionnés, 10 000 maires et élus municipaux, présidentes et présidents d'intercommunalités, de métropole et des outre-mer.

L'Association des maires de France rassemble la quasi-totalité des maires du pays qu'elle représente au quotidien auprès de l'Etat mais aussi de l'ensemble de la société.

Elle est, également, l'association des présidents d'intercommunalité. Ce Congrès a d'ailleurs été l'occasion de souligner les enjeux actuels de l'intercommunalité, pour que celle-ci demeure **un outil efficace au service des communes**.

Le Congrès est un moment de travail privilégié, qui mobilise des élus de tous horizons politiques au service de l'intérêt général. « **Servir le citoyen et agir pour la République** » tel a été le fil rouge de ces journées. Il répond à l'urgence démocratique de conforter la commune, pilier de la cohésion sociale, du service public local et donc de l'organisation décentralisée du pays.

C'est pourquoi cette résolution du 101^{ème} Congrès des maires est un document solennel.

A un moment où la grande idée de décentralisation est plus que jamais menacée et la cohésion territoriale ébranlée, les maires ont estimé nécessaire de faire connaître à l'ensemble des Français leur part de vérité et d'espérance.

En 2017, la résolution générale du 100^{ème} Congrès des Maires, intitulé « **Réussir la France avec ses communes** », exposait au nouveau président de la République les principales préoccupations et revendications des maires et présidents d'intercommunalité :

- La baisse de 13 milliards d'euros en cinq ans des moyens de fonctionnement ;
- La suppression de la taxe d'habitation mettant en cause gravement l'autonomie fiscale ;
- La diminution de 120 000 emplois aidés ;
- La mise en danger de la politique du logement social.

Pour l'instant, **sur aucun sujet nous n'avons été entendus**. Nous avons subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Alors que la stabilité de leurs dotations avait été promise à toutes les communes par le président de la République, **plus de 20 000 communes ont subi une baisse de leur dotation forfaitaire DGF ; plus de 16 000 ont vu leurs recettes nettes baisser, 8000 d'entre elles ont subi une péréquation gravement amputée.**

Malgré l'engagement présidentiel, la compétence **eau et assainissement** devra obligatoirement être transférée en 2026 de la commune aux communautés de communes. Pour les communautés d'agglomération, le transfert est obligatoire dès 2020. Les élus n'auront donc pas le choix du mode d'organisation de la gestion de cette compétence.

Les attentes des élus locaux en matière de relance de la politique de la ville et du rétablissement de **l'égalité républicaine dans tous les territoires**, sont très fortes. Malheureusement, les propositions du rapport de Jean-Louis Borloo, établies en concertation avec les maires, sont pour l'essentiel restées lettre morte. Les promesses faites devant nous, il y a un an, n'ont pas été tenues.

Pour leur part, les maires ruraux ressentent un sentiment d'abandon. Plus que jamais, l'AMF affirme **sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité**, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

L'AMF s'inquiète particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Pour tenter de pallier un désengagement sans précédent, l'État propose la création d'une **Agence de cohésion des territoires**. Bien que l'AMF en soit à l'origine, la proposition actuelle **n'apparaît pas à la hauteur des enjeux**. Cette Agence, à ce jour, sans projet et sans moyens nouveaux, traduit sans autre ambition une volonté de mieux coordonner l'intervention d'opérateurs, de services de l'État et d'établissements publics de financement. Cette Agence devra agir prioritairement en faveur des territoires les plus fragiles.

Pour l'AMF, il ne peut y avoir de territoires abandonnés. Sa conception du maillage territorial se nourrit de la conviction que la commune du 21^{ème} siècle est un lieu de cohésion et d'innovation qui garantit à ses habitants l'accès nécessaire à un ensemble de services publics de proximité.

C'est pourquoi l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Nous avons, par ailleurs, vécu et subi **une année de stigmatisation**.

En laissant se développer des campagnes inqualifiables de dénigrement de l'action des maires en matière de fiscalité locale ou de développement des emplois aidés, le gouvernement a manqué à son devoir de soutien, de respect et **de considération** à l'égard des maires, des élus et des territoires.

Enfin, il nous faut constater que beaucoup d'annonces gouvernementales telles que le plan « Pauvreté » ou le plan « Santé » reposent principalement sur l'action des collectivités locales et ne peuvent réussir que grâce à elles, au moment même où s'aggrave la réduction des moyens dont elles disposent.

Ni succursales, ni filiales de l'Etat, les communes et leurs intercommunalités doivent être considérées comme de **réelles partenaires**.

Face au refus du gouvernement d'entendre leurs demandes, les communes, mais aussi les départements et les régions ont décidé **de se retirer de la Conférence nationale des territoires** présidée par le Premier ministre.

Nous ne pouvons cautionner par notre présence une instance qui n'est devenue qu'un **faux-semblant de concertation et de dialogue**. La CNT ne peut pas uniquement être un lieu où l'État et les collectivités locales constatent leurs désaccords.

Pour que la concertation soit effective, elle doit déboucher sur des solutions acceptables parce que négociées. C'est l'ambition que porte l'union de l'Assemblée des Départements de France, de Régions de France et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité au sein de « **#TerritoiresUnis** » afin que soient préservées et renforcées les **libertés locales**.

Ensemble nous refusons :

- La mise sous tutelle financière des collectivités, l'État s'exonérant de tout effort équivalent ;
- La remise en cause des engagements dans les contrats de plan État-Régions et dans le co-financement des investissements avec les départements, les communes et leurs intercommunalités ;
- La fermeture de nombreux services publics de proximité (santé, transport, formation, écoles, etc.), laissant à l'abandon des pans entiers de nos territoires ruraux, mais aussi nos banlieues et quartiers en difficulté.

Il y a quelques années, certains plaidaient pour « une évaporation » de la commune et du département. Aujourd'hui, c'est cette **volonté de dilution** de la commune au profit de vastes ensembles supra communaux à laquelle nous sommes confrontés.

C'est pourquoi cette résolution est une **résolution « de combat » pour la République**. Non pas un combat partisan, qui cliverait alors que nous devons continuer à nous rassembler face aux nombreux dangers qui nous assaillent. Mais c'est un **combat pour faire vivre notre conception de la République décentralisée** : une République respectueuse de la différence qui caractérise ses territoires, respectueuse des libertés locales, respectueuse des 540 000 élus locaux qui en sont l'âme.

L'AMF rappelle que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité **des déficits de l'État** ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- **Les dotations de l'État** sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- **La suppression de la taxe d'habitation** – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, **fige et amplifie les inégalités** entre populations et territoires.
Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- **L'encadrement des dépenses de fonctionnement** des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- La loi **NOTRe** doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la **dotation d'intercommunalité**, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle **agence de cohésion des territoires** doit confier une **place majoritaire aux élus du bloc communal**, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

L'AMF souhaite également que :

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte, notamment tel que cela est exprimé dans la proposition de loi discutée au Sénat ;
-
-
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, soient reconnues et accompagnées ;
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous soient maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux soient améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives soit recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux soit prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes soit défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union. Elles ne doivent pas être les grandes oubliées de la réforme de la politique de cohésion européenne. L'AMF demande une simplification d'accès aux fonds européens (FEDER, FEADER, FSE).

Le président de la République a écrit aux maires pour évoquer **des promesses, par ailleurs, pour l'essentiel non tenues**. Les maires attendent aujourd'hui que s'ouvre une véritable négociation.

L'AMF, au regard des enjeux présentés ci-dessus, **rappelle ses propositions** qui constituaient le socle du manifeste présenté le 22 mars 2017 aux candidats à l'élection présidentielle et de la résolution de notre 100^{ème} Congrès.

- L'élaboration d'une loi de finances annuelle des collectivités retraçant l'ensemble des relations financières et fiscales avec l'État, sans instauration d'un objectif prescriptif de limitation des dépenses locales et assortie d'un principe équivalent à l'article 40 de la Constitution, afin que toute dépense nouvelle imposée par l'État soit compensée par une recette de même niveau ;

- La création urgente d'un fonds de lissage financé par l'État, en faveur des communes dont les dotations ont gravement baissé cette année ;
- L'affirmation de **l'aménagement du territoire** comme une priorité pour que vivent nos communes, pour conforter le monde agricole, accompagner la transformation et le développement des mobilités sur les territoires ruraux et **défendre les services publics** ;
- L'accélération de l'aménagement numérique du territoire ;
- La prise en compte, par des **mesures urgentes** de l'État, des difficultés particulières des **collectivités des outre-mer**, qu'elles soient financières, sociales ou climatiques.

Les maires et les présidents d'intercommunalité, de métropole et des outre-mer, demandent au gouvernement de renouer, enfin, avec la volonté **d'une négociation franche, directe et constructive**.

A l'issue de leur 101^{ème} Congrès, **cette résolution générale porte le mandat de négociation** qui sera celui de l'AMF pour les temps à venir.

Nos revendications pour une reprise efficace du dialogue sont connues, elles ont été présentées lors du débat d'orientation générale.

C'est d'abord la reconnaissance par le gouvernement de **trois principes** simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de **libre administration** des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « **qui décide paie, qui paie décide** » ;
- 3) **La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation** des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Une relation équilibrée exige également **une participation équitable de l'Etat**, au côté des collectivités territoriales, au redressement des comptes publics. Il s'agit enfin que le **gouvernement partage et s'engage dans une culture de la confiance**.

La décentralisation donne, au quotidien, du sens à la démocratie, grâce à **la force de la proximité et à la légitimité issue du suffrage universel**. La campagne nationale « **Ma commune j'y tiens** », lancée à l'occasion de ce congrès et relayée dans toutes les communes de France, vise à consolider le lien indéfectible mais aujourd'hui fragilisé, entre le maire, son équipe et l'ensemble des habitants de la commune.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité propose sept **sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation** avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de **la place particulière de la commune** et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir **l'autonomie financière et fiscale** des communes et de leurs groupements ;
- 2) La **compensation intégrale** et dans la durée **de la taxe d'habitation** sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

- 3) **L'ajustement** de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) **L'acceptation** d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) **Le retour à une conception non « léonine »** et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) **Le réexamen de la baisse des moyens** dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) **Le rétablissement** du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la **compétence « eau et assainissement »** – qui doit s'accompagner, de manière générale, de **l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire**.

Ce mandat de négociation reflète donc la permanence de nos convictions pour la vitalité des communes et la richesse des débats du 101^{ème} Congrès.

De l'avenir de la décentralisation aux difficultés financières des communes et de leurs groupements, en passant par les inégalités d'accès aux services publics et aux problématiques de l'intercommunalité, les débats qui se sont tenus à cette occasion ont mis à jour **des attentes très fortes**.

Celles-ci traduisent les **inquiétudes** des maires et des présidents d'intercommunalité mais aussi leur **impatience et, à travers eux, celles que manifestent les Françaises et les Français pour une prise en compte des situations territoriales et humaines de plus en plus préoccupantes**.

Aujourd'hui doit venir une période de négociation guidée par la responsabilité. Les maires et les présidents d'intercommunalité y ont toujours été prêts, car il s'agit de relever les défis qui sont ceux de la France : inégalités sociales et territoriales, développement économique et emploi, réduction de la pauvreté, éducation, santé, égalité femme-homme, lutte contre le changement climatique, adaptation au vieillissement, cadre de vie, sécurité, etc.

Il y a urgence à renouer le dialogue dans une vraie négociation.

Il y a urgence à donner sens à la « république décentralisée ».

Il y urgence à apporter des réponses communes – Etat et collectivités locales – aux attentes des citoyens.

On ne réussira pas la France sans les communes.

Les maires de France tendent une main à l'État pour proposer, innover, et construire ensemble.

Il serait dommage que cette main ne soit pas saisie.

Pour leur part, les maires de France continueront à dire avec force et si nécessaire face à l'État : « **Ma commune j'y tiens** », parce que c'est leur conviction, parce que c'est leur raison d'être.